

VEYRIER

RÉPUBLIQUE ET



POST TERNERAS LVI

CANTON DE GENÈVE

Folio

Mut. 112/19 85

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un  
chemin sur le territoire de la  
commune de Veyrier

du 28 août 1985

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Veyrier du 20 mai 1985;  
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;  
vu le règlement sur la dénomination des artères et la nu-  
mérotation des bâtiments du 19 février 1975;

### ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

CV 59676

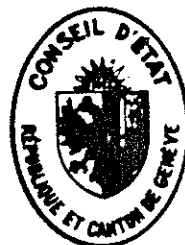
Chemin des Avelines (Grosses noisettes)  
au chemin, sans issue, partant du chemin des Marais à la hauteur du n° 87.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er octobre 1985.

\* \* \*

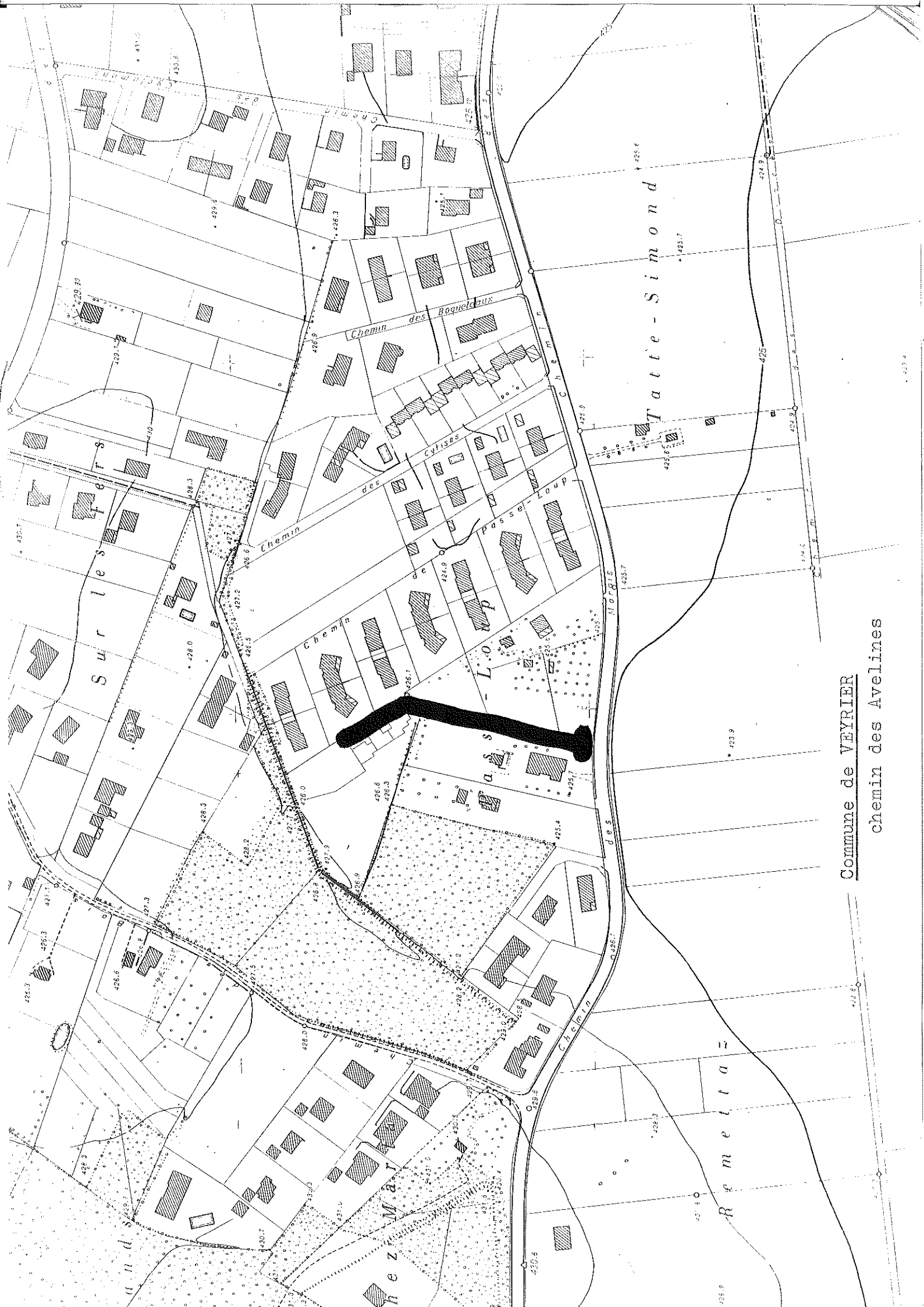
Communiqué à:

Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Intérieur	7 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	2 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*D. Haenni*



Commune de VEYRIER  
chemin des Avelines